

LES CONSIGNES DE TRI

CITEO



LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET LE PAPIER

en mélange dans le conteneur jaune / en porte-à-porte

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons avec bouchons



EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserves, canettes, aérosols, barquettes alu, bidons



EMBALLAGES EN CARTON

Briques alimentaires, cartons, emballages en carton, cartonnettes



PAPIERS

Courriers, enveloppes, cahiers, prospectus, journaux, revues, magazines, livres, catalogues



Collecte tous les 15 jours : consultez votre calendrier



LE VERRE

en vrac dans le conteneur verre

EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots, bocaux SANS COUVERCLE, NI BOUCHON

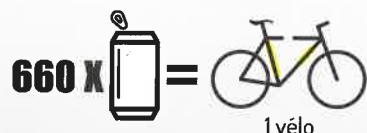
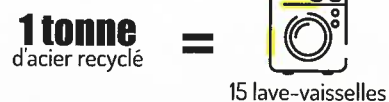
je n'accepte que les bouteilles et bocaux en **VERRE**

Bien les vider, inutile de les laver.



Collecte toutes les 6 semaines : consultez votre calendrier

CE QUE DEVIENNENT VOS EMBALLAGES RECYCLABLES UNE FOIS TRIÉS ?



Les papiers se recyclent en moyenne **5 fois**
70% redeviennent des papiers
20% deviennent des cartons
10% sont transformés en d'autres produits comme des papiers d'hygiène, des isolants...

PAS DE PETITES ÉCONOMIES...



1,2 million de tonnes de papier recyclé permettent d'économiser **23 milliards de litres d'eau** (l'équivalent de 8 000 piscines olympiques)

À SAVOIR SUR LE VERRE...

Il se recycle à **l'infini**

Il représente en poids **près de 50%** des emballages ménagers en France

avec **1 tonne** de verre recyclé...

... on économise

1,2 tonne de matières premières servant à la fabrication du verre (sable, calcaire...)

... on fabrique

2 200 bouteilles de 75cl



LA DOTATION EN CONTENEURS

L'Agglo du Pays de Dreux met à disposition les conteneurs pour les collectes à raison de : **1 foyer = 1 conteneur par type de déchet.**

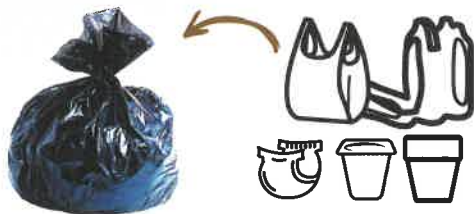
LES CONSIGNES DE TRI

LES ORDURES MÉNAGÈRES



en sac bien fermé dans le conteneur marron

Couches, films et sacs en plastique, cartons gras, pots de yaourt, barquettes plastique et polystyrène, lingettes, pots de fleurs, jouets en plastique...



Collecte hebdomadaire : consultez votre calendrier



Conservez ce calendrier et ses consignes tout au long de l'année afin de repérer vos jours de collecte pour sortir vos conteneurs au bon moment !



CONTACT

Une question, un doute, contactez-nous au **02 37 64 82 00** ou pole.technique@dreux-agglomeration.fr ou sur le site www.dreux-agglomeration.fr

Comment fabriquer mon propre compost ?



Réduisez vos déchets (à la collecte ou en déchèteries) et faites **vos** propre compost ! L'Agglo du Pays de Dreux vous propose des composteurs (plastique ou bois) à tarifs préférentiels.

Pour faire votre propre compost, vous pouvez mettre :

vos déchets végétaux

les déchets du jardin

Tonte de gazon, feuilles et fleurs fanées, petites branches et tailles, mauvaises herbes



vos biodéchets Uniquement...

... les restes des repas

Épluchures de fruits et légumes, petits os, arêtes, pain, coquilles d'œufs, d'huitres, noyaux, filtres et sachets en papier, marc de café...



... les déchets de la maison

Copeaux et sciures de bois, cendres de cheminée, plantes d'intérieur



CITEO



N'OUBLIEZ PAS LES DÉCHÈTERIES



Vous triez, nous valorisons.

pass'déchèterie

PARTICULIER

000001

Avec votre carte, vous pouvez accéder à toutes les déchèteries gérées par le SITREVA, dont les 11 sur le territoire de l'Agglo.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022, LES MODALITÉS D'ACCÈS AU DÉCHÈTERIES CHANGENT.

Vos apports seront comptabilisés en nombre de points.

Votre carte sera créditée, **automatiquement et gratuitement** chaque année, de **50 points**.

À chaque passage, quel(s) que soit(ent) le(s) déchet(s) déposé(s), un ou plusieurs points vous sera/seront décompté(s) en fonction du moyen utilisé pour transporter vos déchets (exemples : véhicules légers ; remorques 1 ou 2 essieux ; utilitaires etc...).

Il n'y aura donc plus de limitation de volume de déchets apportés.

Vous pourrez gérer votre pass'déchèterie et accéder à toutes les informations relatives à votre compte et vos apports dans « **Mon espace** » sur le site Internet du Sitreva.

Vous y retrouverez l'historique de vos différents apports ; vous pourrez demander l'attribution d'une carte et déclarer la perte d'un pass'déchèterie.

Pour connaître toutes les modalités (points, accès, horaires... consultez le site internet WWW.SITREVA.FR

Pour rester informé en temps réel sur l'actualité de vos déchèteries, téléchargez l'application Sitreva.